

**Arrêté n°DEC2-2024-07 du 6 septembre 2024 nommant la présidente de jury de
l'examen conduisant à l'obtention
du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
(CAFFA)**

Académie de Créteil
(Session 2025)

La Rectrice de l'Académie de Créteil ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2025, présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Créteil, Madame Marie-Laure DE BUE, Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale et Directrice de l'Ecole académique de la formation continue de l'académie de Créteil.

ARTICLE 2 : Est nommée, pour la session 2025, vice-présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Créteil, Madame Françoise SCHIANO DI LOMBO, Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale et Adjointe à la direction de l'Ecole académique de la formation continue de l'académie de Créteil.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 6 septembre 2024

La Rectrice de l'Académie de Créteil


Julie BENETTI